

La scission de TechnipFMC fragilise la R&D du parapétrolier en France

• • • **De plus en plus tournée vers le business, la stratégie de recherche et développement du parapétrolier TechnipFMC privilégie la réduction des coûts dans son prochain budget. Au sein de Technip France, les montants alloués à R&D dans les activités Subsea pourraient être divisés par deux.**

En amont de la scission de [TechnipFMC](#) en deux entités indépendantes, prévue au 1^{er} semestre 2020, le parapétrolier prépare son budget pour l'année prochaine. Selon un rapport conduit par le cabinet d'expertise comptable [Sextant](#), sa filiale tricolore [Technip France](#) revoit à la baisse ses prévisions en matière de recherche et développement (R&D).

Le budget R&D pour Subsea réduit de moitié

La branche *Subsea* Paris (extraction en eaux profondes) devrait être la plus touchée par cette réduction. Alors que le budget révisé pour 2019 était estimé à 64,3 millions d'euros pour l'année en cours, celui de 2020 pourrait être divisé par deux (30,9 millions d'euros).

Cette baisse suscite des inquiétudes en interne, notamment si elle devait se traduire par une diminution des effectifs, dans un contexte où l'ensemble des activités *Subsea* du groupe intégreront la future entité TechnipFMC, basée aux Etats-Unis. Jusqu'ici propriétés de Technip France, les brevets *Subsea* passeront eux aussi sous pavillon américain. Le transfert de cette mine d'or de l'ancienne entreprise française Technip n'est pas sans poser question, ces brevets sur les technologies en eaux profondes ayant une forte valeur ajoutée.

L'onshore-offshore également touché

Quant à la partie *onshore-offshore* de Technip France, qui sera intégrée dans la nouvelle société [Technip Energies](#), elle pourrait elle aussi voir sa R&D amputée. Son budget passerait de 9,5 millions d'euros en 2019 - selon les chiffres prévisionnels - à 7,6 millions d'euros en 2020. Cette réduction reste toutefois à relativiser compte tenu du montant alloué à ce poste en 2018, lequel s'élevait à 4,9 millions d'euros.

La tendance se confirme également au niveau du groupe. A la fin du premier semestre 2019, les dépenses en R&D de TechnipFMC atteignaient 62 millions d'euros, contre 84,9 millions d'euros à la même époque l'année précédente.

Autre élément notable dans l'inflexion stratégique du groupe en matière de recherche et développement : depuis deux ans, celle-ci évolue vers le développement incrémental - l'amélioration et l'extension de la durée de vie des produits existants - ou l'assistance à projet. Cette approche laisse craindre un recul de la recherche sur les nouveaux produits (*New product development*, NPD). Elle pourrait avoir des répercussions néfastes pour la partie *Subsea* du groupe qui avait jusqu'ici continué à valoriser une R&D prospective, capable de soutenir les projets avec une vision sur plusieurs années.

Le partenariat avec le CEA en discussion

Conséquence de la prochaine scission de TechnipFMC, le partenariat pour le développement de l'innovation et de la technologie signé en 2011 avec le [Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives](#) (CEA) est en cours de renégociation. Il avait été renouvelé en février 2019 pour une période de cinq ans. A l'époque, le CEA avait signé un contrat d'exclusivité avec l'entité Technip France. Outre les activités *Subsea*, cette séparation a aussi des conséquences sur les projets de simulateurs développés entre l'*onshore-offshore* de TechnipFMC et le CEA.